



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2023 à 20h15

Monsieur Philippe Juvet, président ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
3. Budget 2024
4. Règlement
5. Arrêté
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

1. Appel

Sont présents : Philippe Juvet (PJ), Jérôme Gyseler (JG), Fabien Pétremand (FP), René Grandjean (RG), Gaël Buchs (GB), Benoit Erb (BE), Yvan Perrin (YP) Roger Buchs (RB), Damien Walther.

Sont excusés : Fabien Gyseler et Lise Huguenin.

Le Conseil communal est présent in corpore.

2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2024

NA donne quelques informations relatives au diagramme situé en dernière page de l'exemplaire du budget. Les charges sont globalement constantes. Au niveau de la péréquation et de l'impôt sur les personnes morales, on constate qu'il y a une augmentation.

Lecture du budget par PJ, président.

NA donne quelques renseignements sur les indicateurs financiers. Le taux d'endettement ne se modifie pas beaucoup et on constate que la Commune n'est pas trop endettée. Il relève qu'avec ces indicateurs, il est possible de s'endetter plus.

FP demande s'il y a un délai pour résilier le contrat pour la subvention relative au centre sportif et la piscine des Combes qui représente un montant de Fr. 100.--/habitant et par année. LP répond que ce sont des accords passés avec VDT et qui datent d'avant la fusion, par conséquent la résiliation n'est pas possible actuellement. Il demande également ce qu'il en est du montant de Fr. 10.00/habitant pour Barak. LP répond que beaucoup d'enfants vont à Barak. A l'époque, le CC avait décidé de stopper le financement à la Robella et d'augmenter la part à Barak. Combien d'enfants vont à Barak demande GB ? LP difficile à dire car ils peuvent y aller sans inscription au préalable. Depuis l'introduction de Barak, moins de jeunes traînent à la gare. PJ relève que la commission financière a également demandé au CC de réfléchir à la part remise à Jex pour le 1^{er} août régional.

BE lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement le budget 2024. NA donne lecture de l'arrêté.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du nouveau règlement de distribution de l'eau potable

LP explique que le règlement devait être remis au goût du jour.

FP demande quelles sont les modifications principales :

LP, il y a eu principalement des ajustements au niveau des citernes situées en dehors du périmètre étant donné que les normes à respecter sont strictes. Ce point a dû être modifié pour être dans la légalité. Ces normes sont édictées principalement pour ne pas mélanger l'eau potable et l'eau de citerne.

La limite entre les propriétaires et la Commune est plus précise. La conduite est privée dès la limite de propriété.

PJ relève qu'il faut une autorisation pour remplir une piscine. LP relève qu'en cas de restriction d'eau, on peut plus facilement refuser le remplissage de piscine.

JG, page no 11, art. 4.1, cela signifie que les conduites appartiennent au propriétaire depuis le branchement. LP confirme qu'il est exact que c'est depuis le branchement jusqu'à la propriété, cela incombe au propriétaire. Il est nécessaire que les propriétaires réagissent rapidement lors de détection de fuites. Il donne l'exemple de la conduite du Tillau qui fait un Km. On peut toujours discuter lorsque des conduites traversent la route cantonale. RG relève que l'assurance bâtiment couvre ces conduites, les propriétaires peuvent s'assurer. LP relève que cela permet d'éviter que les propriétaires ne réparent pas les fuites d'eau. Le réseau est en bonne santé au niveau des fuites. Entre 15 et 20 % de fuites qui comprennent également l'eau prise lors d'exercices de pompiers, les agriculteurs (très peu au printemps).

JG, la hauteur des chambres, minimum 50 cm au-dessus du sol semble très haut. LP explique que le fait de la placer plus haut permet à l'agriculteur de les voir et ainsi n'endommager ni les chambres ni les véhicules.

LP donne lecture des dispositions finales en page 25 du règlement de distribution de l'eau potable.

Le règlement est accepté à l'unanimité

5. Actualisation de l'arrêté déterminant le coefficient fiscal communal

NA explique que c'est une actualisation technique. Il n'y a pas de changement au niveau impôt. Il s'agit des bascules d'impôt qui ont été effectués ces dernières années. Les taux ne correspondent plus à ce qui est réel dans les Communes. Il n'y a aucun changement juste une mise à jour.

La commission financière préavise favorablement l'actualisation de l'arrêté,

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal

LP donne quelques informations.

Prochaine séance du conseil général le 29 janvier 2024 avec un rapport des commissions, chacun devra le remettre à l'administration d'ici le 10 janvier 2024.

Séance populaire pour les élections des autorités communales, le 7 février 2024. Les listes doivent être envoyées à la chancellerie d'Etat le 26 février 2024 et les élections auront lieu le 21 avril 2024. Des noms de candidats peuvent être transmis à l'administration communale.

Tout début 2024, une séance aura lieu également par rapport à la route qui sera refaite depuis l'usine Piaget jusqu'aux Bolles-du-Vent. Il y a encore une séance avec l'Etat mercredi. Le Conseil communal espère pouvoir soumettre cet objet au vote cette législature encore.

La centrale téléphonique a été changée. Le nouveau numéro de l'administration communale est le 032 886 51 80.

L'hôtel de la poste est toujours fermé. A ce jour, il a été mis en faillite. Un nouvel inventaire a été effectué. Pour l'instant, il est toujours sous scellés. Il n'est pas possible de donner de date butoir. Dès que le bâtiment reviendra à la Commune, le Conseil communal établira un tous-ménage pour informer que le Conseil communal cherche un nouveau tenancier.

Le Plan Général de l'Alimentation en eau a été retourné au bureau d'ingénieurs et doit être finalisé en tenant compte des remarques du Conseil communal.

DW, y-a-t'il un délai de retour du PGA étant donné le projet de réfection de la route, est-ce lié ?

LP répond par la négative. Le problème des conduites lors de la réfection de la route ne dépend pas du PGA. Ce sont plus des relations entre les réservoirs, la station de St-Sulpice et les conduites. Par rapport à la route, il y a encore des discussions en cours pour décider de ce qui sera réalisé. Il y aura une demande de crédit totale de la route qui englobera l'électricité et l'eau. Tout doit encore être finalisé et décidé selon nos moyens.

NA, le 29 janvier 2024, il y aura une présentation du Plan d'Aménagement Local en présence du mandataire. Le Conseil communal n'a pas fonctionné avec une commission technique, il s'est attelé in corpore à ce travail. En février, il y aura présentation aux services de l'Etat. On est une des dernières communes à le présenter. Le Conseil général sera convoqué à cette séance d'information.

NA demande aux Conseillers généraux de mettre des priorités sur ces deux projets.

LP lors de la demande de crédit pour la route, il y aura des explications au niveau financier à donner alors que la présentation à la population sera plus technique.

LP informe que la désaffectation du cimetière est désormais terminée et il reste le monument de mémoire qui doit être posé.

LP clôt l'année en remerciant tout le monde pour son implication dans la Commune.

7. Divers

RB, qu'en est-il de l'eau des sources des Combes ? LP répond que ce sera dans le PGA, on attend le retour du bureau d'ingénieurs.

RG, qu'en est-il des arrêts du bus ? LP explique que ce sera en lien avec le projet de la route en tenant compte de la Lhand. Deux arrêts sont en priorité 1, le centre du village et Entre-deux-Bolles. On peut également mettre les arrêts en priorité 2. Lorsque c'est le cas, on doit mettre à disposition un taxi sur une plateforme. De plus, une possibilité serait de créer des zones 30 km/h pour éviter de mettre à disposition des passages piétons qui doivent être éclairés la nuit. Il faut également tenir compte des appartements avec encadrement pour penser aux arrêts de bus.

AP relève qu'il risque d'y avoir une pression de l'Etat car le canton de Neuchâtel est un des plus mauvais élèves de Suisse en matière de respect de la Lhand.

RB relève que la façade de l'ancienne Poste est en mauvais état. Le Conseil communal étudiera la demande selon les moyens financiers à disposition.

PJ s'étonne de l'éclairage public à La Crêta la nuit ? LP précise que ce sont des lampadaires solaires.

JG demande si le fait d'éteindre l'éclairage public constitue une amélioration des comptes ? NA explique qu'effectivement, il y a 50 % d'économie énergie. Par contre, vu l'augmentation des tarifs électriques, l'économie financière sera moindre.

PJ remercie le CC et l'administration pour le travail effectué durant l'année ainsi que tous les conseillers généraux. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance.

Séance levée à 21h30

La Côte-aux-Fées, le 11 décembre 2023/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Philippe Juvet

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand